

## Une action collective menée dans la Loire



Le vendredi 26 novembre, les entreprises du bois de la fédération du BTP de la Loire ont rencontré l'organisme ITGA qui a fait une présentation des résultats de la campagne de mesures et d'analyse des

poussières dans le cadre de l'opération groupée organisée par la fédération du BTP et Inter Forêt Bois 42.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation sur le sujet, plus contraignante,

« décret 2009-1570 du 15 décembre 2009 (ensemble de la prestation sous agrément Cofrac ), a été présentée aux participants.

Parmi les évolutions majeures certaines sont particulièrement mises en avant :

- L'obligation de la visite préalable du site par un organisme agréé COFRAC,
- L'obligation d'un minimum de 3 mesures par groupe ou de 3 mesures consécutives si une seule personne sur le poste
- L'obligation de traçabilité sur une durée de 50 ans après le départ du salarié
- L'obligation pour l'organisme accrédité de conclure et de donner sa position
- La responsabilité de l'organisme accrédité par rapport aux résultats et non plus par l'entreprise

La fédération du BTP a demandé à ITGA (organisme agréé) de proposer une offre d'accompagnement « à la carte » pour l'application de cette nouvelle règle, toujours sous forme groupée afin d'alléger la charge financière des entreprises.

Les entreprises intéressées pour profiter de cette offre groupées ont jusqu'au 28 février 2011 pour s'inscrire auprès de la fédération. Au-delà de ce délai, il ne vous sera plus possible d'entrer dans cette démarche groupée et, de ce fait, les tarifs proposés seront plus élevés.

**Contact Fédération du BTP:**  
**Yves Rajfura 04 77 42 36 86**